



**CORONA**

**COVID-19**



## **27 mai 2020 : un CHSCT plénier acte la deuxième phase de reprise du 2 juin**

**Le CHSCT du 27 mai 2020 présidé par Madame la Déléguée aux ressources humaines a marqué une nouvelle phase dans l'organisation du processus de reprise du travail au sein de notre collectivité. C'est autour de l'intervention du directeur général des services que notre organisation syndicale a pu immédiatement exprimer son inquiétude quant à la perspective d'une reprise organisée sans qu'une feuille de route globale ne soit communiquée à l'ensemble des agents.(voir par ailleurs notre intervention )**

**Si l'ordre du jour du CHSCT portait essentiellement sur la validation des protocoles spécifiques et le mode opératoire, la séance s'est immédiatement centrée sur les modalités de reprise de l'activité globale de l'institution à compter du 2 juin.**

**Les messages de Monsieur le DGS, comme celui de Monsieur le DRH, n'ont laissé aucun doute sur la détermination de notre collectivité à mettre en œuvre les conditions d'une large reprise, sauf exceptions.**

**Notre déclaration préalable a permis de**

**mettre immédiatement la collectivité devant sa responsabilité d'informer dans les plus brefs délais sur les modalités de reprise.**

**Nous saluons donc la démarche de Monsieur le DGS qui s'est adressé directement dès le 28 mai à l'ensemble des agents, suite à la demande de la CGT. En effet, cette communication limitera les dérives et les interprétations fantaisistes dans certains services.**

**Plus précisément, dans ce contexte, comment concilier reprise et garde d'enfant mais aussi protection des plus vulnérables ?**

## ■ Garde d'enfants

► Si la reprise est de mise pour tous, les exceptions perdurent. En effet, les agents confrontés à une impossibilité de voir leurs enfants scolarisés pourront produire une attestation de l'établissement le précisant. Notre organisation syndicale a évoqué les différentes modalités proposées par les écoles ou collèges, modalités parfois incompatibles avec la reprise du travail à plein-temps. Le DGS nous a confirmé que chaque situation pourrait faire l'objet d'une adaptation.

## ■ Vulnérabilité ou personnes dites à risque

► Maintien du dispositif existant mais conditionné à la production d'un certificat du médecin traitant attestant de l'impossibilité de l'agent d'assurer une présence physique sur site. Le télétravail sera proposé ou maintenu si sa mission s'y prête. Dans le cas contraire, il sera également placé en "Autorisation exceptionnelle d'absence".

► Dans tous les cas, la dynamique de reprise est instauré par cette deuxième phase ; c'est pourquoi tous les agents qui ne pourront fournir de certificat devront poser des congés.

## ■ Les personnels actuellement en maladie

► La CGT a soulevé le cas de nombreux agents qui, durant le confinement, ont d'abord présenté un certificat médical puis poursuivi avec ce statut malgré la possibilité d'être placé en "Autorisation exceptionnelle d'absence". Monsieur le Directeur général des services a précisé que chaque situation ferait l'objet d'une étude particulière.

## ■ Le badgeage

► À partir du 2 juin 2020, le pointage est de nouveau rendu obligatoire.

## ■ Télétravail

► Si la poursuite du télétravail est actée jusqu'à septembre, l'indication de revenir sur site au moins une fois par semaine est préconisée par la collectivité. De ce fait, l'évolution tend, là aussi vers un retour à la normale, sauf situations exceptionnelles citées ci-dessus.

## ■ Prime COVID-19

► Notre organisation syndicale qui avait fait part au personnel de sa position sur la prime Covid-19 a pu ré-intervenir à ce sujet. Elle a mis en exergue les aspects profondément diviseurs des montants alloués mais aussi des méthodes d'attribution très différentes en fonction des Directions. La CGT a demandé la convocation d'une réunion de travail sur la question. Proposition non retenue par l'administration.

► Comme le prévoit le décret, cette prime fera l'objet d'une délibération en juillet prochain. Une intervention spécifique pour les personnels de l'APA a été effectuée. De même, nous avons signalé le travail fait depuis le 11 mai par des agents qui exercent en présentiel parfois seuls. Notre syndicat a interpellé depuis Madame la Présidente.

# Protocoles de reprise

## ■ Zoom sur la Direction des Routes

► Globalement, des interventions de désinfection des véhicules sont mises en place et maintenues. La règle est que le chauffeur reste le même pendant toute la semaine pour sécuriser le travail.

► Le trajet entre le site de fauchage et le centre : on met un agent par véhicule, sauf en début et fin de semaine où les agents seront deux par véhicule mais en utilisant un véhicule 5 places.

► Sur la question des horaires revus à partir du 2 juin 2020, la CGT a sollicité la possibilité d'un maintien des horaires spécifiques au COVID-19.

► Après un retour sur le règlement RTT général, notre demande de maintenir le rythme pour certains personnels des dispositions spécifiques liées au COVID-19 en fonction du 11 mai au 2 juin 2020, la Direction des routes a précisé l'abandon de ces dispositions au bénéfice du retour aux horaires décalés (adaptation à la saison) et aux besoins particuliers des centres d'exploitation.

## ■ Zoom sur la Direction de la Culture

► Réouverture du musée de l'Arles Antique prévue pour le 30 mai 2020, mais les autorisations du Préfet et du Maire sont requises et sont encore en attente. Néanmoins, en prévision, ouverture 6 jours sur 7 avec un fonctionnement limité à 50 personnes en même temps dans le musée ; le jardin sera lui aussi réouvert.

► Le Muséon Arlaten ne sera vraiment réouvert qu'à partir de septembre (son inauguration au public serait envisagée à la fin de l'année).

► Le CERCO ouvrira le 2 juin 2020. Notre délégation a souligné l'urgence d'y faire respecter toutes les barrières sécurité COVID-19 et de fournir le produit antivirus adapté aux objets et documents.

► La Galerie d'Aix-en-Provence réouvrira le 30 mai 2020.

► En ce qui concerne les ABD 13, les travaux en cours diffèrent l'ouverture de la salle d'actualité. Les jardins et le parvis seront ouverts aux horaires des ABD.

La logique se veut très progressive à compter du 3 juin : ouverture réduite à un rythme de 3 jours par semaine, à savoir lundi mercredi, vendredi de 9h30 à 16h00.

La salle de lecture des archives rouvrira sur RDV, en premier lieu pour les chercheurs et à raison de 7 lecteurs par demi-journée dans la salle de consultations.

La bibliothèque, elle, ouvrira ses portes avec un dispositif "drive" seulement et cela jusqu'en septembre.

► Notre délégation a demandé le retour des activités et des animations dans et autour des galeries d'expositions. À notre grand regret, la Direction de la culture ne prévoit rien à part la reprogrammation en janvier des expos-nature.

► Les auditoriums du MD2A et des ABD 13 étant classés "salles de spectacles", leurs réouvertures attendent les consignes gouvernementales. Notre syndicat reste inquiet sur leurs programmations d'activités.

## ■ Zoom sur les chauffeurs

► Les chauffeurs reprendront leur travail de façon progressive en fonction de l'activité. La Direction reviendra vers le personnel pour en préciser plus clairement leur modalité de retour en présentiel dès la semaine du 2 juin.

## ■ Zoom sur la Direction de la Forêt et des espaces naturels

► Après un retour global sur le périmètre des activités de cette Direction et de son rôle de veille et de lutte contre les incendies, la Direction a précisé que la période spécifique qui débute fin juin a été précédée d'une reprise progressive pour atteindre un niveau revenu à la normale fin juin. Les personnels administratifs et comptables ont travaillé en télétravail avec un maintien d'activité de haut niveau.

## ■ Zoom sur la Direction des Collèges : ATC et ATI

► La CGT a souligné que si la situation dans la globalité des collèges était maîtrisée c'est notamment parce qu'il n'y a que 10 à 20 % d'élèves présents.

► Notre organisation syndicale a dénoncé les situations des collèges Germaine Tillion et Yves Montand aux seins desquels la posture des chefs d'établissement est plus que contestable et irresponsable. Monsieur le DGS s'est engagé à intervenir dans les plus brefs délais auprès de la Direction de ces deux établissements.

► La section CGT des ATI a pris contact avec la Direction, notamment sur les questions de la manipulation des tablettes et le besoin urgent de gestes barrières et de spray particuliers à obtenir rapidement. La Direction annonce le cadrage de ses interventions pour une adaptation spécifique devant rassurer les différents utilisateurs.

## ■ Zoom sur le protocole "le télétravail en situation exceptionnel de pandémie"

► Notre délégation a demandé et obtenu que ce protocole n'acte que ce guide télétravail éminemment conjoncturel de l'institution. Nous avons rappelé la demande commune avec la CFTC, l'UNSA et la FSU faite au début de cette séance CHSCT pour la présentation en CHSCT et en CTP d'un bilan de ce télétravail exceptionnel et d'un dossier sur le déploiement de cette démarche dans l'activité normale de la collectivité.

## ■ Zoom sur la DITAS

► Par ailleurs, concernant la DITAS, nous avons pu évoquer la question de la mobilité. Madame la Directrice de la DITAS a précisé que les CEM (commission d'étude des mobilités) ont repris mais de façon numérique. Les agents seront informés de l'obtention de leur mobilité mais leur effectivité sera précisée en fonction de l'évolution globale de la situation.

**En marge de ce CHSCT, la CGT a été reçue dans le cadre du cadrage de la reprise de visites médiatisées et des sorties libres. Un protocole nous sera soumis dans les prochains jours. Un compte rendu précis vous parviendra dans les meilleurs délais.**

**La CGT toujours à votre disposition :  
[www.cgt-cd13.org](http://www.cgt-cd13.org) – suivez-nous sur facebook**